

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service de la culture art et territoire

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 février 2020

OBJET : DÉSIGNATION D'UNE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE « PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AUBERVILLIERS - LA COURNEUVE - SEINE-SAINT-DENIS - ÎLE-DE-FRANCE ».

Mesdames, Messieurs,

Le Département est membre fondateur de l'établissement public de coopération culturelle du Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers-La Courneuve / Seine-Saint-Denis / Île-de-France.

Comme le prévoit l'article 10/3 de ses statuts, approuvés par la délibération n° 2012-VI-3 du 21 juin 2012, deux personnalités qualifiées sont désignées comme membres de son Conseil d'administration conjointement par le Département, les conseils municipaux d'Aubervilliers et de La Courneuve, le conseil de territoire de Plaine Commune et le syndicat intercommunal pour le Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve.

Les statuts précisent que ces personnalités qualifiées sont « des personnes extérieures à l'établissement, désignées pour leurs compétences dans les domaines d'action de l'établissement ou leur proximité avec le milieu professionnel concerné ».



Suite à la démission de Madame Anita Weber, nommée par la délibération n° 2018-V-29 du 31 mai 2018, il est proposé de nommer en tant que personnalité qualifiée Monsieur Kamel Dafri, directeur de l'association Villes des musiques du monde.

Cette proposition, issue d'une concertation avec les autres membres fondateurs de l'établissement public, tient pleinement compte de l'intérêt du Département à développer une offre de formation diplômante concernant les musiques du monde, à valoriser la diversité culturelle qui fait la richesse du territoire et à poursuivre les axes de travail développés autour d'un dialogue interculturel dans une démarche inclusive et transversale.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 27 février 2020

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE « PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AUBERVILLIERS - LA COURNEUVE - SEINE-SAINT-DENIS - ÎLE-DE-FRANCE ».

Le conseil départemental,

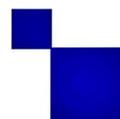
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu ses délibérations n° 2012-VI-33 du 21 juin 2012 et n° 2018-V-29 du 31 mai 2018,

Vu les statuts du Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Île-de-France,

Vu la démission de Mme Anita Weber,

Vu le rapport de son président,



après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M. Kamel Dafri en tant que personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Île-de-France », en remplacement de Mme Anita Weber.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.